



USEE / Cfdt 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.cfdt-ufeem.org

Déclaration Cfdt au CCAS du 12 avril 2011

La situation professionnelle des agents au sein de notre ministère est toujours aussi difficile. Les réorganisations successives des services, le rythme effréné des restructurations, des adaptations, le manque de perspectives d'avenir, n'améliorent pas la situation. Certaines se sont même aggravées. La souffrance au travail constitue une triste et souvent dramatique réalité (cf. le nombre de suicides parmi nos personnels). Elle nous appelle tous à une vigilance accrue, et le service social en particulier compte tenu de l'expertise de ses personnels en la matière.

Oui, dans ces moments là, l'action sociale et le service social sont bien essentiels. Mais là encore, nous ne pouvons que regretter la régression de nos services dans la prise en charge des situations sociales des personnels. Ainsi, les personnels du service social s'interrogent sur leur avenir, sur la localisation demain de leur emploi, sur le champ de leurs interventions, sur ses prochaines évolutions, sur les moyens qui seront à leur disposition, sans oublier les conditions de déroulement de leur carrière, la reconnaissance de leurs activités professionnelles, de leurs compétences et de leurs qualifications (cf. grève du 7 avril 2011). Un nouveau cycle de réflexion vient d'ailleurs d'être relancé avec les élus en CAP (pourquoi seulement eux d'ailleurs ?) sur les questions d'organisation du service social et de la prise en charge de l'action sociale dans les services.

Le gel annoncé du budget de l'action sociale est inadmissible. La Cfdt n'est pas dupe : même si la réserve est levée en septembre, l'utilisation de ces crédits sera difficile avant la fin de l'année avec les contraintes budgétaires en terme d'engagement et de règlement des dépenses. La Cfdt exige la levée de ce gel dans les plus brefs délais.

L'abandon programmé du patrimoine social s'inscrit dans ce paysage désolé comme un nouveau coup porté aux mesures positives dont les personnels pouvaient bénéficier. Sur ce point, la Cfdt vous signale à nouveau qu'elle attend toujours la réponse du premier ministre (ou de notre ministre ?) au courrier commun du 15 décembre 2010 qui l'interpellait sur ce dossier. L'importance primordiale de protéger ce patrimoine, qui constitue, pour de nombreux agents de notre ministère, l'unique possibilité de pouvoir accéder aux vacances familiales n'est plus à démontrer. Elle justifie notre demande d'une exception sociale, et notre refus de le voir transférer à France Domaines.

Nous refusons la vente de ce patrimoine.

La mise en place des Commissions Régionales de Concertation d'Action Sociale, obtenue de haute lutte, constituait une avancée que nous avons saluée. Aujourd'hui, le constat est sévère sur l'absence d'implication et de bonne volonté de notre administration, tant

nationale que locale, pour mettre en place ces nouvelles instances. Elles sont utiles et nécessaires au dialogue social que nous voulons dans le domaine de l'action sociale. L'arrêté est pourtant sorti en juillet 2010, combien de temps faudra t-il encore attendre ? !!! Pour 2011, le résultat est connu, les RBOP ont budgété les crédits de l'action sociale, le plus souvent sans information, ni concertation avec les présidents CLAS.

Et c'est cela que vous appelez dialogue social fécond !!!

La CFDT demande encore une fois la mise en place des Commissions Régionales de Concertation d'Action Sociale dans les plus brefs délais.

Pour terminer sur une note positive, et en s'en félicitant, avec la présentation à ce CCAS du projet de la circulaire sur la nouvelle aide pour les enfants étudiants, dont la mise en application est exigée dès la rentrée 2011.

Merci pour votre écoute.